

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 mars 2021, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Maxime Vachon  
Siège #2 - Christian Lamontagne  
Siège #3 - Alexandre Provençal  
Siège #4 - André Loubier  
Siège #6 - Richard Fauchon

Est/sont absents:

Siège #5 - Samuel Goudreau

Les membres présents forment le quorum. Janick Roy, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

## 1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

32-03-2021

### 1.1 - Séance à huis clos

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, lequel état d'urgence est maintenu jusqu'à nouvel ordre;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté de la Ministre de la Santé et des Services sociaux numéro 2020-004 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 qui introduit certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leur délibérations;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos (et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance directement à la salle du Conseil municipal en respectant les règles de distanciation.):

**IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD FAUCHON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la présente séance soit tenue à huis clos (et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer directement à la salle du Conseil municipal en respectant les règles de distanciation.);

**QUE** la séance soit enregistrée et diffusée sur le site Internet de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

33-03-2021

## 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 5 mars 2021

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1 - Séance à huis clos
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 5 février 2021
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois
  - 4.2 - Présentation des résultats des procédures de personnes habiles à voter - Règlement 02-2021
  - 4.3 - Mutuelle de prévention CNESST - Suivi de visite
  - 4.4 - Réfection salle J.A.-Nadeau - Poursuite du dossier
  - 4.5 - Mise en demeure pour diffamation
  - 4.6 - Proposition groupe CT - Remplacement du photocopieur
  - 4.7 - Soumissions pour l'émission de billets
  - 4.8 - Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 146 000\$ qui sera réalisé le 11 mars 2021
  - 4.9 - Tableau combiné de l'emprunt du refinancement règlement 04-2002
- 5 - LÉGISLATION
  - 5.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 04-2021 concernant le contrôle animalier et abrogeant le règlement numéro 07-2020
  - 5.2 - Présentation du projet de règlement numéro 03-2021 concernant la gestion contractuelle
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE
  - 6.1 - Compte-rendu du directeur incendie
  - 6.2 - Formation d'un comité d'évaluation sur la pertinence de la mise en commun des services incendies
    - 6.2.1 - Rémunération des membres du comité d'évaluation : mise en commun des services incendies de Saint-Louis et Sainte-Rose
- 7 - VOIRIE TRANSPORT
  - 7.1 - Rapport de l'inspecteur
  - 7.2 - Demande de prix budgétaires: Abat poussière, nivelage, gravier, pelle mécanique, camion avec chauffeur, balayage des rues
  - 7.3 - Travaux garage municipal
  - 7.4 - Lancement de l'appel d'offre pour la réfection de la jonction des rues Carrier et Principale (secteur église)
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
  - 8.1 - Grosses vidanges
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
  - 9.2 - Compte rendu du CCU du 26 janvier 2021
  - 9.3 - Dérogation mineure Danye Plourde
  - 9.4 - Dérogation mineure Francis Moreau
- 10 - CORRESPONDANCE
  - 10.1 - Correspondances diverses
- 11 - VARIA
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**34-03-2021**

**3.1 - Séance ordinaire du 5 février 2021**

**ATTENDU QU'**une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR : MAXIME VACHON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2021 soit adopté.

**ADOPTÉE**

#### **4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**35-03-2021**

##### **4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions:

**IL EST PROPOSÉ PAR: CHRISTIAN LAMONTAGNE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 58 535,27 \$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

**ADOPTÉE**

**36-03-2021**

##### **4.2 - Présentation des résultats des procédures de personnes habiles à voter - Règlement 02-2021**

Dépôt des résultats des procédures de personnes habiles à voter - Règlement 02-2021

Aucun enregistrement au registre des PHV.

##### **4.3 - Mutuelle de prévention CNESST - Suivi de visite**

Dépôt des documents reçus de la mutuelle suite à leur visite du 2 février 2021.

**37-03-2021**

##### **4.4 - Réfection salle J.A.-Nadeau - Poursuite du dossier**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de donner suite au dossier de réfection intérieure et extérieure de la Salle J.A.-Nadeau;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans actuels ne reflètent plus les besoins de la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR: ANDRÉ LOUBIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Janick Roy ainsi que la Directrice générale adjointe, Johanne Nadeau, soient et sont autorisées à donner suite au dossier pour la mise à jour des plans;

**QUE** la dépense inhérente liée aux services professionnels soit et est autorisée;

**ADOPTÉE**

##### **4.5 - Mise en demeure pour diffamation**

Suivi de dossier.

Le réclamant n'a pas donné suite au dossier.

Avis de fermeture de dossier sinistre a été donné à la Municipalité par la MMQ.

**38-03-2021**

##### **4.6 - Proposition groupe CT - Remplacement du photocopieur**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonctions du photocopieur actuel ne répondent plus aux besoins des employés administratifs;  
**CONSIDÉRANT QUE** le photocopieur actuel date de plus de 10 ans, et accuse un retard de 7 générations;  
**CONSIDÉRANT** la proposition de remplacement du Groupe CT:

**IL EST PROPOSÉ PAR:** RICHARD FAUCHON  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Municipalité accepte l'offre du Groupe CT;  
**QUE** le photocopieur soit remplacé par un Canon C3730i;  
**QUE** le photocopieur soit loué pendant 4 ans;  
**QUE** la dépense inhérente soit et est autorisée;  
**QUE** la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Janick Roy ainsi que la Directrice générale adjointe, Johanne Nadeau soient et sont autorisées à entreprendre les démarches pour procéder au changement de photocopieur;  
**QUE** la dépense inhérente soit et est autorisée.

**ADOPTÉE**

**39-03-2021 4.7 - Soumissions pour l'émission de billets**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 mars 2021, au montant de 146 000 \$;  
**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

28 300 \$ 0,70000 % 2022

28 700 \$ 0,80000 % 2023

29 200 \$ 1,05000 % 2024

29 600 \$ 1,35000 % 2025

30 200 \$ 1,70000 % 2026

Prix : 98,32200 Coût réel : 1,86842 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS

28 300 \$ 1,97000 % 2022

28 700 \$ 1,97000 % 2023

29 200 \$ 1,97000 % 2024

29 600 \$ 1,97000 % 2025

30 200 \$ 1,97000 % 2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,97000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR:** MAXIME VACHON  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 mars 2021 au montant de 146 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-2002. Ces billets sont émis au prix de 98,32200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans; **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE**

40-03-2021

**4.8 - Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 146 000\$ qui sera réalisé le 11 mars 2021**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, laMunicipalité de Sainte-Rose-de-Watford souhaite emprunter par billets pour un montant total de 146 000 \$ qui sera réalisé le 11 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
04-2002	146 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR:** ALEXANDRE PROVENÇAL  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1.
- 1.
- 1.
1. les billets seront datés du 11 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	28 300 \$	
2023.	28 700 \$	
2024.	29 200 \$	
2025.	29 600 \$	
2026.	30 200 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

**ADOPTÉE**

41-03-2021

**4.9 - Tableau combiné de l'emprunt du refinancement règlement 04-2002**

**CONSIDÉRANT** le tableau combiné de l'emprunt du refinancement du règlement 04-2002 au montant de 146 000 \$ déposé par le MAMH (Direction générale des Finances municipales);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de signer et de retourner le tableau au ministère;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** CHRISTIAN LAMONTAGNE  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Janick Roy, soit et est autorisée à signer le tableau combiné pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

**ADOPTÉE**

**5 - LÉGISLATION**

42-03-2021

**5.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 04-2021 concernant le contrôle animalier et abrogeant le règlement numéro 07-2020**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, MAXIME VACHON, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 04-2021 concernant le contrôle animalier.

Dispense de lecture est demandée.

---

MAXIME VACHON, Conseiller siège #1

43-03-2021

**5.2 - Présentation du projet de règlement numéro 03-2021 concernant la gestion contractuelle**

Il est, par la présente, déposé par monsieur MAXIME VACHON conseiller, le projet du règlement numéro 03-2021 intitulé *Règlement sur la gestion contractuelle et la délégation de pouvoirs en matière contractuelle* qui sera adopté à une séance subséquente.

---

MAXIME VACHON, siège #1

**6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**

**6.1 - Compte-rendu du directeur incendie**

Le directeur incendie fait son rapport aux membres du conseil.

44-03-2021

**6.2 - Formation d'un comité d'évaluation sur la pertinence de la mise en commun des services incendies**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague et de Sainte-Rose-de-Watford désirent évaluer la pertinence de mettre en commun des équipements, des infrastructures, des services ou des activités en matière de sécurité incendie et amorcer, le cas échéant, la négociation des conditions qui pourraient être convenues dans une entente intermunicipale;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de former un comité responsable de cette évaluation;  
**ATTENDU QUE** les résultats et les recommandations découlant de cette évaluation devront être présentés aux conseils municipaux au plus tard pour la séance d'octobre 2021:

**IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DE** nommer le Directeur incendie, un officier et la Directrice générale de chacune des municipalités pour siéger à ce comité, en l'occurrence Janick Roy, Directrice générale, Richard Fauchon, Directeur incendie, et Christian Lamontage, Officier, pour représenter la Municipalité de Sainte-Rose.

**ADOPTÉE**

45-03-2021

**6.2.1 - Rémunération des membres du comité d'évaluation : mise en commun des services incendies de Saint-Louis et Sainte-Rose**

**ATTENDU QUE** le chef pompier et l'officier siègent en tant que membres du personnel du service incendie:

**IL EST PROPOSÉ PAR: ANDRÉ LOUBIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'AUTORISER** les dépenses en salaire au taux horaire en vigueur pour les pratiques pour les deux représentants du service incendie.

**ADOPTÉE**

## **7 - VOIRIE TRANSPORT**

### **7.1 - Rapport de l'inspecteur**

Les membres du Conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal.

46-03-2021

### **7.2 - Demande de prix budgétaires: Abat poussière, nivelage, gravier, pelle mécanique, camion avec chauffeur, balayage des rues**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de demander des soumissions et des prix budgétaires pour les items cités en titre pour l'année financière 2021:

**IL EST PROPOSÉ PAR: CHRISTIAN LAMONTAGNE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Janick Roy, ainsi que la Directrice générale adjointe, Johanne Nadeau soient et sont autorisées à effectuer les procédures nécessaires et à faire les demandes de prix budgétaires pour l'abat poussière, le nivelage, le gravier, la pelle mécanique, le camion avec chauffeur et le balayage des rues selon la liste des fournisseurs fournie lors de la séance par le Conseil municipal;

**QUE** la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Janick Roy, ainsi que la Directrice générale adjointe, Johanne Nadeau soient et sont autorisées à effectuer les procédures nécessaires et à faire les demandes de soumission pour l'abat poussière, le nivelage, le gravier, la pelle mécanique, le camion avec chauffeur et le balayage des rues selon la liste des fournisseurs fournie lors de la séance par le Conseil municipal lorsque nécessaire, pour les travaux de plus grande envergure.

**ADOPTÉE**

47-03-2021

### **7.3 - Travaux garage municipal**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à divers travaux électriques dans le garage municipal;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues de Gestion Jacob & Valentin et Mécanique du bâtiment SVC:

**IL EST PROPOSÉ PAR: MAXIME VACHON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la soumission de Mécanique du bâtiment SVC inc. soit retenue;

**QUE** la dépense inhérente de 2550\$ + taxes soit et est autorisée;

**QUE** l'inspecteur municipal soit et est autorisé à entreprendre les démarches pour l'exécution des travaux.

**ADOPTÉE**

48-03-2021

### **7.4 - Lancement de l'appel d'offre pour la réfection de la jonction des rues Carrier et Principale (secteur église)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de lancer les appels d'offres pour le projet cité en titre;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense estimée est près du seuil minimal d'appel d'offres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt 02-2021 est en processus d'approbation par le MAMH:

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été acceptés à la programmation déposée à la TECQ:

**IL EST PROPOSÉ PAR:** CHRISTIAN LAMONTAGNE  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Janick Roy soit et est autorisée à lancer l'appel d'offre auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO);

**QUE** la firme d'ingénieurs STANTEC soit et est autorisée à gérer l'appel d'offres au SEAO en collaboration avec la Direction générale;

**QUE** l'attribution de contrat soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 02-2021 par le MAMH.

**ADOPTÉE**

## **8 - HYGIÈNE DU MILIEU**

49-03-2021

### **8.1 - Grosses vidanges**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire offrir le service de grosses vidanges aux citoyens pour l'année 2021:

**IL EST PROPOSÉ PAR :** ANDRÉ LOUBIER  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QU'**un premier écocentre soit tenue le vendredi 14 mai, de 7 h à 17 h et le samedi 15 mai, de 7 h à 12 h;

**QUE** le service soit offert aux résidents de Sainte-Rose seulement (une preuve de résidence sera exigée);

**QU'**une liste des matières acceptées et refusées soit publicisée avant le premier écocentre;

**QUE** l'inspecteur municipal, Dave Noël, soit et est autorisée à entreprendre les démarches pour la tenue de ce service.

**QUE** la dépense inhérente soit et est autorisée.

**ADOPTÉE**

## **9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

Le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

### **9.2 - Compte rendu du CCU du 26 janvier 2021**

Dépôt du projet de procès-verbal au Conseil municipal.

50-03-2021

### **9.3 - Dérogation mineure Danye Plourde**

**CONSIDÉRANT** la demande de permis pour agrandissement de la résidence dont les travaux sont complétés mais dérogatoires aux normes minimales d'implantation;

**CONSIDÉRANT** les inconvénients subis par les propriétaires dans ce dossier en raison de l'absence de service d'urbanisme survenus pendant la première vague de la pandémie de la « covid-19 »;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat des travaux engendre la régularisation du dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** ce secteur du lac Algonquin présente d'autres situations dérogatoires mais protégé par droits acquis;

**CONSIDÉRANT QUE** cette même demande, traitée avant la réalisation des

travaux, aurait été recommandé par les membres du CCU étant donné l'intérêt d'améliorer la position du bâtiment en le déplaçant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exigence qui concerne le dépôt d'un plan d'arpenteur par l'inspecteur aurait dû être appliquée pour assurer de l'implantation conforme du bâtiment déplacé;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes autres lois applicables pour ce projet doit être respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de correction afin de respecter le rayon de protection du puits d'eau potable devront être réalisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure:

**IL EST PROPOSÉ PAR:** ANDRÉ LOUBIER

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la demande de dérogation mineure soit acceptée;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au demandeur ainsi qu'à l'inspectrice en bâtiments.

**ADOPTÉE**

51-03-2021

#### **9.4 - Dérogation mineure Francis Moreau**

**CONSIDÉRANT** la demande de permis pour agrandissement de la résidence afin de l'occuper de façon permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions du règlement de zonage non respectées du projet présenté sont de nature esthétique;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété visée est principalement boisée et presque non visible du chemin;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de sous-sol sous cette résidence et que l'agrandissement par le l'ajout d'un garage offrira un espace de rangement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'approbation de cette dérogation mineure:

**IL EST PROPOSÉ PAR:** MAXIME VACHON

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la demande de dérogation mineure soit acceptée;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au demandeur ainsi qu'à l'inspectrice en bâtiments.

**ADOPTÉ**

#### **10 - CORRESPONDANCE**

##### **10.1 - Correspondances diverses**

La correspondance du mois a été déposée à la table du Conseil municipal.

#### **11 - VARIA**

#### **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

52-03-2021

#### **13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé:

**IL EST PROPOSÉ PAR :** RICHARD FAUCHON

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 19 h 43.

**ADOPTÉE**

---

Hector Provençal  
Maire  
trésorière

---

Janick Roy  
Directrice générale et Secrétaire-

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Hector Provençal  
Maire